

Communication de la Direction de l'Instruction publique

Objekttyp: **Group**

Zeitschrift: **Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique**

Band (Jahr): **56 (1927)**

Heft 5

PDF erstellt am: **17.07.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

<http://www.e-periodica.ch>

2 mars 1890, convention avec Fribourg pour sa subvention.

Décret du 24 septembre 1892 constituant rente annuelle de la Banque de l'Etat en faveur de l'Université 80,000 fr.

Décret du 18 mai 1895 organisant Faculté des sciences.

Décret du 17 mai 1895 établissant route de Pérolles à dite Faculté des sciences.

Décret du 16 mai 1895 affectant le bénéfice des Eaux et Forêts à la Faculté des sciences.

Loi du 1^{er} décembre 1899 sur l'organisation de l'Université.

Arrêté du 16 février 1906 sur l'organisation de l'Ecole de commerce des jeunes filles.

Loi du 9 mai 1903 sur l'organisation du Technicum.

Arrêté du 10 juin 1906 concernant l'immatriculation des jeunes filles à l'Université.

Communication de la Direction de l'Instruction publique

Un cours de travaux manuels et d'école active aura lieu à Genève du 10 juillet au 6 août 1927. Les participants qui seront subsidiés par leur canton ou leur commune auront droit à une allocation fédérale fixe.

Les membres du corps enseignant fribourgeois que ce cours pourrait intéresser voudront bien demander à la Direction de l'Instruction publique un formulaire d'inscription. Il sera dressé une liste des instituteurs inscrits et, ultérieurement, la Direction fixera le montant de l'allocation cantonale et le nombre des bénéficiaires de la dite bourse.

Fribourg, le 6 mars 1927.

Le Conseiller d'Etat, Directeur suppléant,
E. PERRIER.

La Société suisse de travail manuel et de réforme scolaire organise à Genève, du 10 juillet au 6 août, son 37^{me} cours normal dont le but est de présenter une méthode sûre pour l'enseignement des travaux manuels et de chercher à montrer ce que peut être l'école active.

Divisions du cours.

	Inscription
A. 1. Cartonnage (4 ^{me} à 6 ^{me} années scolaires)	Fr. 25 —
2. Menuiserie (7 ^{me} à 9 ^{me} années scolaires).	» 25 —
3a. Travail sur fer (7 ^{me} à 9 ^{me} années scolaires)	» 25 —
3b. Travail sur fer, section de perfection. (du 24 juillet au 6 août)	» 15 —
B. 4. Ecole active, degré inférieur ; programme des 1 ^{re} , 2 ^{me} et 3 ^{me} années scolaires	» 15 —
5. Ecole active, degré moyen ; programme des 4 ^{me} , 5 ^{me} et 6 ^{me} années scolaires	» 15 —
6. Ecole active, degré supérieur ; programme des 7 ^{me} , 8 ^{me} et 9 ^{me} années scolaires	» 25 —

(Contrairement à l'habitude, les participants ne recevront pas de subside fédéral ; par contre, la finance d'inscription en est diminuée d'autant.)

Organisation.

1. Le directeur du cours est M. Th. Foëx, instituteur, Grand-Lancy, Genève.
2. Pour l'enseignement, on tient compte, si possible, de la langue maternelle des participants.

3. Le choix de la division est libre, mais on n'en peut suivre qu'une seule.
Ecole active : L'instituteur enseignant des élèves de 3^{me} et de 4^{me} années a avantage à suivre le cours du degré moyen.

4. Le travail dure 8 heures par jour, sauf le samedi, dont l'après-midi est libre.

5. L'inscription se paie à la Direction du cours, après l'acceptation, mais au plus tard avant le 1^{er} juillet (compte de chèques postaux I. 3781, Genève).

Inscriptions.

1. Les inscriptions se font au moyen du formulaire ci-après que l'on peut aussi se procurer auprès des Départements cantonaux de l'Instruction publique et des Musées scolaires de Zurich, Bâle, Berne, Lausanne, Locarno, Neuchâtel et Fribourg.

2. Tous ceux qui désirent suivre ce cours adresseront leur formulaire, jusqu'au 1^{er} avril au plus tard, au Département de l'Instruction publique de leur canton. Pour tous les autres renseignements, on est prié de s'adresser au directeur du cours.

3. C'est aux participants eux-mêmes à faire les démarches nécessaires pour obtenir une subvention de leur canton ou, éventuellement, de leur commune.



CENTENAIRE DE PESTALOZZI

Le canton de Fribourg a célébré modestement, mais dignement et sincèrement le centenaire de la mort de Pestalozzi. Ce fut un noble cœur et un génial pédagogue au point de vue de la psychologie de l'enfance et de la méthodologie de l'enseignement élémentaire. Une leçon a fait connaître sa vie à tous les écoliers ; un congé en a renforcé le souvenir ; une collecte perpétuera son nom dans une maison pour enfants menacés de la poitrine. Nous en publierons le résultat dans nos prochains numéros.

A Fribourg, une séance organisée par la Direction de l'Instruction publique et la Commission des écoles de la ville a réuni à la Grenette environ quatre cents personnes, enfants des classes supérieures, des écoles secondaires, instituteurs, les orphelins et les orphelines justement à leur place pour célébrer leur grand ami.

M. le syndic Aeby s'est chargé d'ouvrir la séance et de souligner la signification de cette commémoration. A l'exemple d'une inlassable et délicate bonté à l'égard des petits abandonnés, qui saute aux yeux de qui lit la vie la plus abrégée de Pestalozzi, M. le syndic Aeby a joint la leçon d'une indomptable persévérance à recommencer des expériences que l'insuccès jetait régulièrement à bas. Alors que la mort aurait dû le trouver dans la plus désolante des déceptions, il avait confiance quand même et justement ; cent ans plus tard, nous sommes en train de réaliser sa pensée et son œuvre.

M. l'abbé Dévaud, directeur de l'Ecole normale, parle de Pestalozzi, pédagogue de la famille. M. Alphonse Aeby, professeur à Hauterive, dépeint le génie littéraire de l'auteur de *Léonard et Gertrude*. M. Joseph Jordan, professeur au Collège, situe l'homme dans son temps et spécialement dans ce XVIII^{me} siècle finissant, dont il subit si fort l'influence.

L'orchestre du Collège St-Michel, sous la direction de M. le professeur Stöcklin, ouvrit et ferma la séance, tandis que les orphelins de M. Hug coupèrent de leurs voix fraîches la série des discours. Ce fut une belle et digne journée, qui ne nous semble avoir cédé en rien à ce qui se fit dans les autres cantons.

